



Assemblée ordinaire de la Société, tenue à la salle du conseil du Centre administratif, et en direct par vidéoconférence le 9 novembre 2022, à laquelle les membres formaient quorum.

TARIFICATION SPÉCIALE AU COMPTANT LORS DE CERTAINS ÉVÈNEMENTS MAJEURS - DÉFILÉ DU PÈRE NOËL

RÉSOLUTION 139-22

CONSIDÉRANT la demande des Féeries hivernales inc. pour la réduction de tarif pour la période du Défilé du père Noël, à Sherbrooke, le dimanche 27 novembre 2022;

CONSIDÉRANT la politique de la Société de transport de Sherbrooke (STS) de favoriser l'utilisation du transport en commun lors de grands événements;

CONSIDÉRANT les problématiques de stationnement au centre-ville de Sherbrooke, et la volonté de la STS de permettre à toutes les familles de participer à l'événement;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de collaboration et de visibilité médiatique sera révisée à la satisfaction des parties;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la tarification au comptant soit et est réduite à 1 \$ le dimanche 27 novembre 2022, toute la journée, sur l'ensemble des circuits, lors du Défilé du père Noël.

ADOPTÉ

« Copie conforme au projet de résolution soumis à l'assemblée. Seul le texte consigné au procès-verbal de l'assemblée, tel qu'approuvé par le conseil d'administration à sa prochaine assemblée ordinaire, fera foi de son contenu. »

Le secrétaire

Patrick Dobson
